



Éducation Nationale : danger de mort !

Les deux tentatives de suicide qui sont survenues parmi les collègues du collège Le Lac sont minimisées par notre hiérarchie. Les collègues n'ont eu droit qu'à une visite du DASEN des Ardennes qui se « tient à disposition », et le collège doit fonctionner normalement dès lundi.

Les collègues n'ont eu droit qu'à une visite du DASEN des Ardennes qui se « tient à disposition », et le collège doit fonctionner normalement dès lundi.

Ce retour précipité à la normale ne montre qu'une chose : que notre institution défaillante est dépassée par ces événements, qu'elle va pouvoir mettre sous le tapis le mal-être des personnels pendant les deux mois de vacances... avant que ce rouleau compresseur ne continue d'écraser inexorablement les personnels à la reprise. Les collègues, elles, ont frôlé la mort et sont loin d'être sauvées par les deux mois à venir !

Au collège, les collègues ont cherché ensemble les causes probables de ces actes désespérés. Et toutes les souffrances cumulées, consenties depuis l'entrée dans le métier, rejaillissent petit à petit, sont mises à jour.

On ne peut pas nier l'impact des conditions de travail quand la tentative de suicide se produit sur le lieu même du travail ! Le CHSCT doit pouvoir mener son enquête urgemment afin de mettre en question la responsabilité de l'employeur et surtout remédier aux mauvaises conditions de travail de l'équipe.

Une professeure des écoles a également mis fin à ses jours cette année dans le département. Les collègues vont si mal qu'ils et elles en viennent à penser à des actes désespérés. **Le nouveau décret sur la rupture conventionnelle permet ainsi de poursuivre cette politique néo-managériale** car il sera désormais admis que si l'on est insatisfait, on quitte notre fonction. Nous pensions avoir intégré une institution nous confiant une mission essentielle, vitale, d'Éducation, et non pas une entreprise cherchant la rentabilité.

Car oui, notre administration a un fonctionnement encore plus opaque que des entreprises privées. Nous sommes désormais des « ressources humaines », mais dont les droits humains peuvent être bafoués.

- La crise sanitaire et ses protocoles à modifier en un week-end, ont soumis les personnels à des pressions phénoménales. Les directeurs et directrices d'écoles notamment étaient en première ligne, alors même qu'on leur promettait en début d'année suite au médiatisé suicide de Christine Renon, un allègement de leurs tâches ! Le DASEN des Ardennes signait même avant le déconfinement une circulaire proposant des gestes adaptés pour les AESH, leur proposant de passer la journée debout dans le dos des élèves accompagné-es ! Quand l'absurdité devient maltraitance !
- Dans les écoles touchées par le Covid, les agent-es qui ne sont pas d'office en quatorzaine doivent s'en remettre à leur médecin traitant pour obtenir un test Covid, faute d'une réelle médecine de prévention.
- Les TZR sont soumis à des trajets énormes entre les établissements où ils/elles sont affecté.es : jusqu'à trois ! Les établissements privilégient les heures supplémentaires internes au sein des équipes, là aussi surcharge de travail. Les pondérations accordées aux TZR pour de tels services sont de plus en plus souvent transformées en HS, dégradant encore un peu

plus les conditions de travail. Les TZR peuvent être affectés hors-zone : ainsi un TZR rattaché à Troyes pourra circuler jusque dans la Marne. Résultat ? De la fatigue, des accidents, la mort.

- La protection fonctionnelle dûe aux personnels qui sont menacés par des familles leur est refusée, les réponses aux dépôts dans le Registre Santé et Sécurité au Travail sont insuffisantes.
- Les surcharges de classes, le manque d'AESH, les orientations biaisées par une école inclusive décrétée d'office mais sans moyen, la multiplication des réformes et changements de programmes à mettre en œuvre... mettent les équipes à rude épreuve.
- ET TOUJOURS : les collègues sont ISOLE-ES les un-es des autres. Ils et elles sont divisés-es, par des traitements différents, par une pression mise dès l'année de stage qui laisse entendre que chaque collègue doit être capable de tout gérer seul-e, alors que nous exerçons un métier où la force collective d'une équipe est nécessaire ! **Une personne en souffrance est reléguée à une aide individuelle par une cellule dite d'écoute qui stigmatise la souffrance comme anormale et due à la défaillance ou l'incompétence.** En cas de trop plein, elle sera renvoyée à son médecin traitant car la médecine de prévention doit être réclamée par l'agent au lieu d'être systématique pour tou-tes.
- Au collège Le Lac, la hiérarchie est sourde à ce type de chose : elle n'a de seule solution que de laisser les profs faire classe comme d'habitude dès ce lundi. **La machine continue de tourner, on ne laisse pas la possibilité de tout mettre sur « pause » pour résoudre les problèmes collectivement, et durablement.**

Comment ne pas dire de notre institution qu'elle est violente, qu'elle est capable de sacrifier une partie de ses agents en dégradant leurs conditions de travail sous prétexte qu'il y a eu ordre de diminuer les nombres de postes, et d'appliquer de nouvelles réformes au détriment des personnels et des élèves? A ce compte-là, c'est une politique indirectement meurtrière que nous subissons. Un gouvernement qui dépêche les forces de l'ordre pour vérifier l'obéissance des profs (notamment lors des E3C, jusqu'à la répression...), mais qui n'est pas capable d'assurer son DEVOIR de protection des personnels comme la loi l'exige.

Les collègues se disent en « réflexe de survie » et non pas en situation de travail, alors : à travers la façon de traiter les personnels de l'Education, quelle reconnaissance des élèves ?

Ce gouvernement n'a visiblement aucun intérêt réel pour les élèves. Tout n'est qu'effet de communication, d'annonces télévisées, mais RIEN n'est fait pour les élèves puisque les seules personnes s'engageant sincèrement auprès d'eux, sont laminées par ce système qui les met en souffrance.

Notre proposition :

Mercredi 1er juillet, nous appelons toutes et tous les collègues à remplir le Registre Santé et Sécurité au Travail massivement. Un problème : un dépôt.

Brisons le silence et déposons nos souffrances car elles, ne partent pas en vacances !

Une permanence téléphonique (06 49 71 35 55) sera à votre disposition pour vous guider dans l'accès au registre, un guide est également disponible dans cet [article](#).